

ASSOCIATION DES FAMILLES DE PERSONNES
ASSASSINÉES OU DISPARUES (AFPAD)

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2008-2009

(1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009)

Déposé à l'assemblée générale annuelle

20 septembre 2009

1. Introduction

Historique et mandats de l'AFPAD :

L'association des familles de personnes assassinées ou disparues, l'AFPAD, est un organisme sans but lucratif fondé par des victimes pour des victimes. Dès l'année 2004, une structure informelle a vu le jour et les premières rencontres ont été réalisées avec les familles membres. À l'automne 2005, l'organisme a obtenu ses lettres patentes et a vu le jour officiellement.

L'association regroupe des familles dont un membre a été assassiné ou a disparu. Les principaux mandats sont les suivants :

- Offrir le plus rapidement possible aux familles le soutien moral suite au drame qu'elles vivent et leur donner l'information et les références existantes
- Représenter les familles auprès des Institutions et autorités politiques
- Collaborer avec les organismes qui ont pour rôle de supporter les victimes d'actes criminels
- Effectuer le suivi en matière de disparition
- Promouvoir une charte des droits des victimes afin d'obtenir une équité juste par rapport aux services donnés aux criminels
- Soutenir les initiatives en matière de prévention de la criminalité et de la violence.

En 2010, l'AFPAD fêtera ses 5 ans d'existence officielle et la croissance de l'organisme est assez phénoménale compte tenu du peu de moyens dont elle dispose depuis ses débuts. Près de 500 familles en sont membres et les demandes augmentent de jour en jour. Cela s'explique par le sentiment des victimes d'être accueillies et compris à travers leur terrible drame. C'est pourquoi « La force de l'entraide » est notre devise et que la solidarité est bien sentie entre les membres de l'association.

2. L'Équipe de travail

Conseil d'administration :

Comité exécutif

- Pierre-Hugues Boisvenu, président
- Michel Massicotte, secrétaire-trésorier
- Michel Laroche, administrateur, *conseiller juridique*

Administrateurs

- Michel Surprenant, administrateur
- Stéphane Luce, administrateur
- Bruno Serre, administrateur
- Leeza Pousoulidis, administrateur remplaçant
- Martine Boucher, administrateur remplaçant
- Élisabeth Laplante, administrateur remplaçant

Conseillère à la recherche :

- Catherine Rossi

Employés :

- Raymonde Hébert, coordonnatrice permanente
- Andrée Champagne, coordonnatrice région de Québec
- Lise Mailly, secrétaire à Montréal
- Jocelyne Mailloux, secrétaire à Montréal
- Marcel Bolduc, chargé du projet pilote « Références en ligne » et responsable des activités de financement de l'AFPAD

Comités d'analyse des demandes d'aide:

- Martine Boucher
- Bruno Serre
- Michel Massicotte

Comité des bourses d'études :

- Catherine Rossi
- Bruno Serre

Comité de recrutement et d'embauche :

- Raymonde Hébert
- Michel Massicotte
- Michel Laroche

Bénévolat : l'AFPAD peut aussi compter sur l'aide de plus de 50 bénévoles

3. Services et activités

En 2008-2009, l'AFPAD a réalisé de nombreuses activités et de nouveaux services ont été expérimentés. Dans la section qui suit, vous pourrez prendre connaissance du dynamisme de l'association et de ses nombreuses implications sociales et politiques.

3.1 Territoire desservi

L'AFPAD couvre l'ensemble du territoire de la province de Québec. Par contre, force est de constater qu'elle va beaucoup plus loin; par exemple, l'année dernière, l'association a aidé des familles dont les homicides ou disparition se sont produites dans d'autres provinces du Canada telles que l'Ontario, la Colombie Britannique et la Saskatchewan. L'AFPAD a même aidé à retrouver la mère d'un citoyen de la France sur notre territoire. L'AFPAD a aussi des liens avec le Chili où l'on veut mettre sur pied un organisme similaire.

Il arrive assez souvent que des gens de l'extérieur de la province de Québec nous contactent afin de vérifier si l'AFPAD existe ailleurs au Canada.

3.2 Description des services et activités réalisées

Les services et activités de l'AFPAD sont très liés car, même si l'association priorise les services aux membres, ces derniers ne peuvent se concrétiser sans l'apport des activités de financement qui demandent investissement de temps et d'effort de source bénévoles la plupart du temps.

3.3 Les services offerts aux membres

Parce que nous sommes passés par cette tourmente, nous savons qu'aider les familles de victimes est un véritable investissement social, car les conséquences d'un homicide ou d'une disparition sont multiples et complexes pour les familles et les intimes. Certains retrouveront leur équilibre, d'autres prendront des années à guérir, d'autres ne s'en remettront pas, mais aucun ne s'en sortira indemne.

Par son action, l'AFPAD contribue activement à la promotion de la justice sociale et de la sécurité publique au pays. L'AFPAD offre à ses membres différents services. Tout d'abord, considérant qu'il est essentiel que les familles sortent de leur isolement suite à un homicide ou à une disparition, l'association organise différents types de rencontres.

A-Rencontres avec la famille proche et les amis :

Quand un drame survient, les familles membres peuvent se prévaloir d'une rencontre avec une des coordonnatrices, un bénévole ou encore avec quelques membres de l'AFPAD afin d'être soutenues, informées et conseillées quant aux choses à faire dans l'immédiat. À cet effet, les personnes désignées se déplacent au lieu convenant au groupe (à la maison, au restaurant ou au bureau de l'AFPAD etc.)

Ces rencontres ont trois objectifs :

- 1) Prise de contact et assistance suite à l'évènement
- 2) Explication du processus judiciaire aux familles
- 3) Explication de la législation nouvelle

Entre le 1^{er} avril 2008 et le 30 mars 2009, 5 réunions ont eu lieu à Québec et 7 à Montréal.

B-Rencontres entre familles membres :

Ces rencontres sont organisées à environ tous les quatre mois et l'ensemble des membres y sont invités. En général, lors de ces réunions, le président fait le point sur les différents dossiers que l'association défend. On y invite un ou deux conférenciers qui traitent de sujets concernant les membres, par exemple, on peut parler de lois, d'outil pour passer à travers le drame etc. Le dîner est offert gracieusement par l'AFPAD.

Entre le 1^{er} avril 2008 et le 30 mars 2009, 2 réunions ont eu lieu à Québec et 2 à Montréal.

C-Déjeuners causeries :

Les déjeuners causeries sont des rencontres qui ont lieu une fois par mois et demi, le samedi matin et qui durent deux heures. Ces rencontres se font de manière très informelle. Cela permet aux membres présents de mieux se connaître et de discuter entre eux, sans contrainte. Le déjeuner est offert gracieusement aux membres. Cette activité a débuté à Montréal et a commencé récemment à Québec. Nous pouvons dire que la participation moyenne se situe entre 15 et 20 personnes.

Entre le 1^{er} avril 2008 et le 30 mars 2009, 7 déjeuners causeries ont eu lieu à Montréal et 2 à Québec.

3.4 Les services d'aide financière aux membres

Tout au long de l'année, les bureaux de Québec et de Montréal sont sollicités par les familles membres de l'association pour de nombreux besoins. Toutes les demandes d'aide financière sont acheminées au Comité de demande d'aide qui en fait l'analyse. Dans l'affirmative, les membres doivent garder leur reçus et les

soumettre pour être payés. Il est clair que les demandes provenant des membres ayant un faible revenu demeurent prioritaires.

A- Accompagnement à la Cour :

Les familles peuvent être accompagnées lorsque le processus judiciaire débute à la cour. Ce sont en général des membres bénévoles qui le font ou encore les coordonnatrices si elles en ont la possibilité. Il nous est parfois difficile de couvrir toute la période car elle s'étend souvent sur trois ou quatre semaines.

Lorsque le membre habite loin du Palais de justice où la cause est entendue, l'AFPAD peut payer pour le déplacement, les repas et l'hébergement. Ainsi, entre le 1^{er} avril 2008 et le 30 mars 2009, l'association a accompagné 20 familles lors de différentes causes à la Cour.

L'AFPAD a remboursé des frais de déplacement, repas, hébergement et aide psychothérapeutique à plusieurs familles. En voici la répartition :

B- Déplacement à la Cour : 10 familles

C- Repas lors de la période d'enquête préliminaire et de procès : 10 familles

D- Hébergement : 5 familles

E- Aide psychothérapeutique : 7 familles

D'autres formes de demandes d'aide ont été assumées par l'AFPAD, en voici la répartition :

F- Conseils juridiques : au moins 30 familles ont été aidées

G- Suivi de dossier de disparition : au moins 15 familles

H- Aide à la traduction : 2 familles

I- Recherche de service d'interprète : 2 familles

J- Paiement des frais funéraires : 1 famille

L- Aide à la rédaction de lettre : 10 familles

M- Rédaction de lettres d'appui avant l'audience en libération conditionnelle d'un détenu : 3 familles

N- Correction de lettre de témoignage avant le prononcé de sentence: 10 familles

O- Accompagnement médiatique : 20 familles

P- Autre types de demandes : les bureaux de Québec et de Montréal répondent annuellement à plus de deux cents demandes concernant d'autres causes telles que :

- Agressions sexuelles
- Violence conjugale
- Droits des victimes
- Demande de références pour agression commises à l'extérieur du Canada
- Décès de bébés
- Enlèvement parental
- Succession
- Santé mentale
- Suicide
- Accidents ayant causé une mort en raison de l'alcool au volant
- Aide pour victimes en Ontario
- Aide pour victimes au Nouveau Brunswick
- etc.

3.5 Les activités de financement «Évènements»

Région de Sherbrooke :

Spectacle bénéfice au théâtre Granada 15 000 \$

Spectacle « La revanche des bas bruns » : 10 000 \$

Paroisse de Bomptonville : 1 500 \$

Expos de Sherbrooke : 2 800 \$

Région de Québec :

Spin-O-Thon 2008 : 15 000 \$

Spectacle Coup de cœur : 4 000 \$

Tournoi de Golf CANASA : 5 000\$

Tournoi de Golf Fonction publique du Québec (Estrie): 1 000 \$

Tournoi de Golf de Cap Rouge : 8 000 \$

Compétition de tir et accélération de camions : 5 000 \$

Festival des travailleurs de St-Joseph-de-Beauce : 1 200 \$

Région de Montréal :

Spectacle bénéfice au Théâtre Corona : 5 000\$

Tournoi de Golf CANASA : 5 000\$

Région de Shawinigan :

Spectacle École de danse : 2 000\$

3.6 Les activités de financement «Conférences»

En 2008-2009, à la demande de multiples organisations, Pierre-Hugues Boisvenu, président fondateur de l'AFPAD a parcouru le Québec d'un bout à l'autre afin de donner des conférences pour parler de son histoire personnelle et de l'existence de l'association. À chacune des ces rencontres, des dons furent amassés afin d'aider nos membres et les cachets du président furent entièrement versés à L'AFPAD (16 500 \$).

Entre le 1^{er} avril 2008 et le 30 mars 2009, un total de 26 conférences ont été données.

3.7 Les activités de financement «Vente du livre»

Au printemps 2008 au eu lieu la sortie du livre de Pierre-Hugues Boisvenu, intitulé « Survivre à l'innommable ». À travers ses nombreuses conférences, Pierre-Hugues Boisvenu a vendu plusieurs centaines de livres. Tous les profits de la vente du livre ont été remis à l'AFPAD.

3.8 Les projets spécifiques

A- Le projet pilote « Références en ligne »

Ce projet a été mis sur pied à l'automne 2008 et s'est poursuivi jusqu'à la fin juin 2009. Ce projet visait à fournir aux membres de l'AFPAD un outil de communication afin d'échanger entre eux sur des sujets apparentés à leur drame personnel. Cela permettait également aux membres habitant en région éloignée d'avoir un contact via Internet avec d'autres membres de l'association.

Déjà à la mi-étape, les résultats se sont avérés des plus positifs. Il fut constaté que des besoins communs entre les participants ont été bien sentis, par exemple, le besoin de parler, d'échanger avec d'autres personnes ayant vécu un drame semblable, le besoin d'exprimer ses craintes, ses incompréhensions, ses colères et frustrations, ses peines et aussi le besoin de sentir du support dans les moments de découragement.

Par ailleurs, le projet a également suscité chez les usagers, des demandes d'aide multiples concernant le suivi du dossier relié à leur propre drame. Par conséquent, nous avons constaté qu'il était nécessaire de faire appel à des ressources extérieures telles que : conseiller juridique, enquêteur, aide psychologique, accompagnement lors d'audiences, aide à la rédaction de déclarations etc.

Le projet « Références en ligne » est en phase d'évaluation mais il est évident que cet outil de communication moderne et original est essentiel pour les familles membres de l'AFPAD. Ce projet doit continuer car on y a constaté un net changement dans le processus du deuil des victimes et une meilleure vision de l'avenir ainsi qu'une reprise de confiance en soi.

B-Ouverture d'un bureau à Québec

L'AFPAD a maintenant un bureau officiel à Québec pour desservir la population de Québec, des environs et de l'Est du Québec. L'ouverture s'est faite en octobre 2008 et madame Andrée Champagne en est la coordonnatrice.

3.9 Les Bourses d'études

En 2008, l'association a décerné une bourse de 1 000 \$ à Monsieur Charles Burman, étudiant en première année en Droit à l'Université Laval. Le récipiendaire a fait une recherche comparative entre les indemnités accordées aux victimes d'actes criminels au Québec versus celles attribuées dans quelques États américains. Nous n'avons pas reçu de candidature pour les études de deuxième cycle universitaire.

Pour l'automne 2009, l'AFPAD a décidé de hausser les Bourses d'études à 3 000\$ au premier cycle et à 5 000\$ au deuxième cycle.

3.10 Les relations avec les partenaires

En 2008-2009, plusieurs rencontres ont été réalisées avec les différents partenaires de l'AFPAD :

- Table de concertation des organismes d'aide aux victimes d'actes criminels : deux représentants ont assisté à toutes les rencontres de la table de concertation
- Ministère de la Justice : l'AFPAD a rencontré à deux reprises le ministre de la Justice afin de lui faire part de ses attentes et ses besoins de financement.
- BAVAC : l'AFPAD a rencontré à trois reprises les représentants du BAVAC et ces rencontres visaient exclusivement le financement de l'AFPAD.
- Rencontres avec les policiers municipaux : une dizaine de rencontres ont eu lieu sur des dossiers divers
- Rencontres avec les policiers de la Sûreté du Québec : plusieurs rencontres ont eu lieu afin de consolider le partenariat entre la SQ et l'AFPAD. Également, l'AFPAD a été consultée sur le projet de la SQ de mettre en place un service régional de soutien aux familles.
- Québec-Secours : deux rencontres ont eu lieu avec cet organisme afin de maintenir les bonnes communications
- CAVAC : participation au colloque, accueil de familles référées et référence de familles
- CALACS : référence de personnes dont les demandes et besoins relevaient du mandat des CALACS
- Rencontre avec Réseau Enfants Retour : une dizaine de rencontres ont eu lieu avec cet organisme sur des dossiers de disparitions. Michel Surprenant en assure le suivi.

- FFAPAMM : l'AFPAD a eu une demi-douzaine de rencontres avec cet organisme. Nous sommes à préparer un mémoire conjoint que sera soumis au ministre de la santé.
- Association des femmes autochtones du Québec : une première rencontre a eu lieu à l'automne 2008 afin d'analyser la possibilité d'établir une antenne autochtone pour cette clientèle.
- Procureurs de la Couronne : une première rencontre a eu lieu à l'automne 2008 avec la table des procureurs régionaux. Dans tous les dossiers pour lesquels l'AFPAD assure un suivi aux familles, il y a contact avec le procureur.

3.11 La défense des droits des victimes

Depuis sa fondation, l'AFPAD fait la promotion de la Charte des droits des victimes auprès des deux paliers de gouvernement, au Québec et au Canada. Il est d'une importance capitale que nos dirigeants soient sensibilisés sur le fait que les victimes ont bien peu de droits à comparer aux détenus qui ont accès à tous les services d'aide et ce, dès le début de leur incarcération.

Du côté des victimes, la réalité est fort différente...Si différente qu'ils ont l'impression de demander la charité lorsqu'ils demandent de l'aide psychologique ou autre service gouvernemental. En plus, le chemin d'accès est rempli d'écueils : on n'a qu'à penser qu'en moyenne, un délai de deux à six mois s'écoule avant qu'une victime n'ait accès à des services psychologiques de l'IVAC (Indemnisation aux victimes d'actes criminels) suite à un homicide.

En ce sens, l'AFPAD ne rate aucune opportunité de dénoncer l'injustice de cette situation qui est tout à fait inacceptable et qui est malheureusement, le lot quotidien des familles de victimes d'acte criminel.

3.12 Rencontres avec les dirigeants

- Ministère du Travail du Québec
- Ministère des ressources humaines du Canada
- Bureau du Ministre de la justice du Québec
- Bureau du Ministre de la sécurité publique du Québec
- Bureau du Ministre de la justice du Canada
- Bureau du Ministre de la sécurité publique du Canada
- Bureau du Premier ministre du Canada
- Sûreté du Québec
- Corps policiers municipaux
- Syndicat d'agents de la paix et policiers
- Bureau d'aide aux victimes du Canada
- Bureau de l'Ombudsman du Canada

3.13 Présence dans les médias

Dans la dernière année, l'AFPAD a été très présente dans tous les médias. Que ce soit à la télévision, à la radio ou dans les journaux, plusieurs dizaines d'entrevues ont été réalisées. Les sujets furent très variés, en voici un aperçu :

- Droits des victimes
- Les peines de prisons
- Les libérations conditionnelles
- Les homicides commis par des personnes souffrant de problèmes de santé mentale
- Les programmes électoraux des candidats provinciaux
- Les programmes électoraux des candidats fédéraux
- La loi de l'IVAC
- La loi sur l'assurance chômage
- Le dossier du meurtre d'Ana Maria Salinas
- Le dossier du meurtre de Karina Esquivel-Moya
- La disparition de deux jeunes autochtones
- La disparition de Maryline Bergeron
- La disparition d'Éric Fortin
- La disparition de Cédrika Bélanger
- Etc.

3.14 Travaux administratifs

L'AFPAD a ouvert un point de service à Québec en novembre 2008.

L'Informatisation du fichier de membres se poursuit, Des problèmes sérieux dans le logiciel utilisé a suscité beaucoup de retard.

L'AFPAD a renouvelé au complet les équipements informatiques de la secrétaire du bureau de Montréal.

L'AFPAD a connu un changement de locaux dans la région de Montréal.

3.15 Conclusion : atteinte des objectifs, points forts et points faibles

En conclusion, nous considérons que l'AFPAD a surpassé les résultats que nous avions escomptés en début d'année.

Nos points forts :

- Accentuation du recrutement des familles et des demandes d'aide
- Ouverture d'un point de service à Québec
- Financement de l'AFPAD avec le ministre de la Justice (reporté)
- Relations avec le gouvernement fédéral se sont accrues

Nos points faibles :

- Financement non confirmé
- Faiblesse au secrétariat
- Capacité limité pour répondre aux demandes des familles

3.16 Perspectives d'avenir : priorités

- Développer les services dans les régions éloignées (Antennes)
 - o Outaouais
 - o Autochtones
 - o Bas St-Laurent
- Consolider le secrétariat et le service de comptabilité de l'AFPAD
- Développer des interventions de crise dans les situations urgentes et ce, immédiatement après le meurtre ou la disparition
- Réaliser une recherche sur le besoins des familles dont un proche a disparu
- Promouvoir le programme de Recherche en victimologie
- Statuer pour le maintien ou pas du projet référence en ligne

3.17 Recommandations

- Préparer une demande financement pour 2010-2011 correspondant aux besoins de l'AFPAD et des familles accompagnées